Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 064-216405803-20260320-AGNOSDEL202610-DE

Commune d'Agnos 2026-10

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AGNOS DU 20 mars 2026

Le 20 mars 2026, à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune d'Agnos s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 16 mars 2026 et transmise le 16 mars 2026 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : LENDRES Patrick, ZAGO Béatrice, MARTINEZ Maurice, CALMEJANE Sylvie, LABARRERE Anne-Marie, PRÉTOU Dominique, GARBAY Thierry, HAURON Jean-Pierre, MOLUS Serge, SERRANO Marie Pierre, LAPLASSOTTE PAULY Bruno, ARANGOIS Patricia, RESTOYBURU Mireille, BARRIÈRE Quentin, CONSTANTY Manon

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : CALMEJANE Sylvie

DÉLIBÉRATION N° 2026-10 : CRÉATION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Lors de cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire propose de créer 6 commissions qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

- Commission municipale Sociale,
- Commission municipale Finances,
- Commission municipale École,
- Commission municipale Agricole,
- Commission municipale Voirie / Bâtiments communaux
- Commission municipale Personnel communal

Il appartient au Conseil Municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 064-216405803-20260320-AGNOSDEL202610-DE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE la création des 6 commissions énumérées ci-avant pour la durée du mandat

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale.

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions et la volonté unanime du Conseil municipal de ne pas recourir au scrutin secret, en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, sont désignés au sein des commissions suivantes :

COMMISSIONS	MEMBRES
Commission municipale SOCIALE	- CALMEJANE Sylvie - LABARRÈRE Anne-Marie - SERRANO Marie-Pierre
Commission municipale FINANCES	- PRÉTOU Dominique - ZAGO Béatrice - ARANGOIS Patricia
Commission municipale ÉCOLE	- RESTOYBURU Mireille - ARANGOIS Patricia - LABARRÈRE Anne-Marie
Commission municipale AGRICOLE	- BARRIERE Quentin - PRÉTOU Dominique - CONSTANTY Manon
Commission municipale VOIRIE / BAT. COMMUNAUX	- MARTINEZ Maurice - RESTOYBURU Mireille - GARBAY Thierry - HAURON Jean-Pierre
Commission municipale PERSONNEL COMMUNAL	- ZAGO Béatrice - PRÉTOU Dominique

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

Fait à AGNOS le 20/03/2026,

Le Maire,

MAIRIE D'AGNOS 64400 (Pyrénées-Atlantiques)

Patrick LENDRES

Pour extrait certifié conforme.
DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le.....
Affichée le.....